

Interview : Pr Jean-Louis Koeck

A propos de Mesvaccins.net

Mesvaccins.net est une plateforme numérique qui a pour objectif de porter à la connaissance des citoyens et des professionnels de santé les recommandations vaccinales en fonction de l'état de santé de chacun. Sa mission est de simplifier le processus de vaccination en le personnalisant. L'expérience utilisateur a été améliorée avec la mise en place du carnet vaccinal précisant les recommandations, la conduite à tenir et les rendez-vous à venir.

Le défi de la plateforme dans le contexte de la pandémie de Covid-19

Dans le contexte pandémique, les recommandations vaccinales évoluent très rapidement et leur complexité s'accroît au fur et à mesure que de nouveaux vaccins apparaissent et que les connaissances sur leur sécurité et leur efficacité progressent, alors même que le virus en cause évolue également. MesVaccins prend en compte ces modifications en temps réel pour apporter une conduite à tenir claire et personnalisée à chaque citoyen.

Qu'est-ce qu'un variant ?

D'une manière générale, les virus à ARN mutent plus facilement que les virus à ADN. Le virus porteur d'une ou plusieurs nouvelles mutations est un « variant » du virus initial. Par rapport à d'autres virus à ARN (virus de la grippe, VIH), le SARS-CoV-2 (le coronavirus responsable de la Covid-19) est plutôt stable, mais pas assez toutefois pour empêcher l'apparition de variants, dont certains peuvent avoir un avantage sélectif par rapport au virus initial. Quatre variants du SARS-CoV-2 ont été qualifiés de préoccupants (en anglais « variants of concern » ou VOC) en raison de leur transmissibilité augmentée ou d'un risque d'échappement à la réponse immunitaire. Il s'agit majoritairement du variant B.1.1.7 dit « anglais » ainsi que des variants B.1.351 dit « sud-africain », P1 dit « brésilien » et B.1.1.7 ayant acquis une mutation particulière.

Position vis-à-vis de la vaccination

➤ Faut-il se faire vacciner si on a déjà contracté la Covid-19 ?

Oui, la vaccination reste recommandée : il suffit d'une dose lorsque la personne a déjà été infectée avant d'être vaccinée. Dans ce cas en effet, l'injection du vaccin joue le rôle de rappel. Il est recommandé d'attendre plutôt 6 mois après la contraction de la maladie pour recevoir cette dose unique.

Deux exceptions à cette règle :

- 1) les personnes présentant une immunodépression avérée (en particulier celles qui reçoivent un traitement immunosuppresseur) et les personnes âgées hébergées en établissement (EHPAD, USLD) doivent, après un délai de 3 mois après le début de l'infection par le SARS-CoV-2, être vaccinées par le schéma à deux doses ;
- 2) les personnes infectées après avoir reçu une première dose de vaccin doivent recevoir une seconde dose 3 à 6 mois après l'infection.

Interview : Pr Jean-Louis Koeck

➤ Si une personne est vaccinée, doit-elle toujours porter le masque et respecter les autres gestes barrières ?

Pour l'instant, au vu de la forte diffusion, du manque de données et du recul sur le sujet, nous recommandons de continuer à respecter les mesures barrières. Après, dans un contexte où tout le monde serait vacciné, quelques allègements pourraient être permis : c'est le cas par exemple aux Etats-Unis, où les personnes vaccinées sont autorisées à ne pas porter le masque dans les espaces publics. En France, le Haut Conseil de la santé publique accepte que toutes les personnes réunies puissent ne pas porter de masque dans un cadre privé familial ou amical en milieu intérieur fermé, si elles ont toutes bénéficié d'un schéma vaccinal complet et à condition de respecter les autres mesures barrières.

➤ Quelle est la stratégie vaccinale en France ?

La stratégie vaccinale est claire et peut évoluer en fonction des données sur l'évolution du virus. À date, 4 vaccins ont reçu le feu vert et sont disponibles en France :

- 2 vaccins à ARN messenger : Comirnaty, des laboratoires Pfizer et BioNTech, et COVID-19 Vaccine Moderna ;
- 2 vaccins à vecteur viral : Vaxzevria, du laboratoire AstraZeneca, et le vaccin Janssen COVID-19 Vaccine (parfois appelé vaccin de Johnson&Johnson, dont le laboratoire Janssen est une filiale).

Le vaccin Comirnaty est autorisé à partir de 16 ans et les autres vaccins anti-covid à partir de 18 ans. Dans certains cas, la vaccination est recommandée dès l'âge de 16 ans : résidents des départements de la Guyane et Mayotte, entourage de personnes sévèrement immunodéprimées ou ayant elles-mêmes une maladie chronique entraînant un très haut risque de covid grave.

Le 12 mai 2021, la HAS a récemment confirmé sa recommandation de restriction de l'utilisation des vaccins à vecteur Vaxzevria et Janssen chez les seules personnes âgées de 55 ans et plus. En dessous de cet âge, seuls les vaccins à ARN peuvent être utilisés.

➤ Pour quand estimez-vous la reprise à la normale « en présentiel » pour les entreprises ?

Cela dépend du niveau de la protection contre l'infection, en particulier de la couverture vaccinale contre la Covid-19 et des mesures d'hygiène en place dans le contexte de cette reprise : aération, distance et taux d'incidence de la maladie dans le territoire concerné.

Le défi pour cette reprise est de convaincre les plus jeunes : il y a un grand intérêt à augmenter la protection collective en les vaccinant, car si le risque de développer une forme grave de la maladie est moins important chez les jeunes adultes, en revanche ceux-ci jouent un rôle important dans la transmission communautaire. Or on sait maintenant que les vaccins anti-covid sont non

Interview : Pr Jean-Louis Koeck

seulement efficaces contre les formes cliniques de la covid 19 mais aussi contre l'infection à SARS-CoV-2 et donc contre la transmission.

➤ **Comment peut-on embarquer les collaborateurs en entreprise à se faire vacciner ?**

Les grandes campagnes du type « Vaccinez-vous, c'est bien » peuvent avoir l'effet inverse de celui attendu. Il faut travailler sur la représentation du rapport bénéfice-risque et embarquer les différentes catégories de collaborateurs dans cette démarche de limitation de la transmission et du développement de formes graves.

Il ne faut surtout pas hésiter à communiquer sur une base scientifique et avec des relais de proximité qui sollicitent la médecine du travail, le médecin traitant ainsi que de multiplier les canaux d'informations.

➤ **Quel est le lien entre le certificat sanitaire national en déploiement et l'attestation générée par Mesvaccins.net ?**

On différencie 3 types de certificats sanitaires dits « Green Certificates » (expression employée par la Commission européenne pour désigner le passe sanitaire) :

- l'attestation d'absence d'infection récente ;
- l'attestation de vaccination ;
- l'attestation de recouvrement/guérison.

Mesvaccins.net fournit une attestation à usage médical avec un historique des vaccins reçus et qui ont été pris en charge.

L'attestation qui rentre dans le cadre du certificat sanitaire a plutôt un usage administratif. La seule autorité pouvant certifier les vaccins anti-covid reçus en France est l'Assurance maladie.

Une fois la certification de la CNAMTS réalisée, l'utilisateur du carnet de vaccination électronique de Mesvaccins.net peut décider d'y intégrer les éléments du certificat à des fins médicales.

A ce jour, il n'y a pas d'interopérabilité possible entre le certificat sanitaire du dispositif VaccinCovid et notre plateforme mesvaccins.net.

En quoi consiste l'offre Work n'Vax lancée par Care Insight, un projet dont vous êtes partenaires avec Tricky et Medicamentum ?

En se basant sur la responsabilisation des collaborateurs, Work n'Vax est un outil qui donne aux collaborateurs en entreprise les moyens de comprendre et d'agir sur la vaccination, de prendre des décisions proactives sans les subir. Nous aurons plus de chance de succès en expliquant de manière objective aux collaborateurs l'intérêt de la vaccination plutôt qu'en les obligeant à se faire vacciner.

La finalité est de prendre les bonnes décisions : l'intérêt de chaque collaborateur et entreprise est celui de leurs communautés, familles et proches.